



Année scolaire 2025-2026

Bienvenue à tous

Chaque enfant est unique. Les enfants sont comme des papillons dans le vent... Certains peuvent voler plus haut que d'autres mais chacun d'entre eux vole à sa façon... Pourquoi donc les comparer ? Chacun d'entre eux est différent... Chacun d'entre eux est unique... Chacun d'entre eux est beau et incomparable. Ils sont tous magnifiques.

Chers parents,

Ce dossier reprend toutes les informations utiles pour cette année 2025-2026.

N'oubliez pas ... un souci, une question ... ma porte est toujours ouverte.

Marie Jacquemin

Règlement des études

Les coordonnées :

- École primaire : 02/634.05.73
- École de la Vallée (maternelle) : 02/633.28.99 (uniquement en cas d'urgence afin de ne pas perturber les cours).
- Marmousets : 02/634.05.74
- Mail : ohain@ecoles.lasne.be
- Site internet : ohain.ecoles.lasne.be

Les horaires

- Maternelles :

Lundi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Mardi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Mercredi : 8h40 à 12h15

Jeudi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Vendredi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Les enfants seront accueillis dans leur classe entre 8h20 et 8h50.

- Primaires :

Lundi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Mardi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Mercredi : 8h40 à 12h15

Jeudi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

Vendredi : 8h40 à 12h15 – 13h25 à 15h20

L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires

Ces informations font l'objet d'un document séparé.

Travail en classe

En tant qu'école subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, rattachée au CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces), nous répondons aux contenus définis dans les référentiels délivrés par la FW-B et dans les programmes du CECP.

Pour permettre aux élèves de réaliser un travail de qualité, les activités qui leur sont proposées tiennent compte de leur vécu, de leurs besoins, de leurs possibilités et de leur rythme d'apprentissage.

Grâce à une alternance d'activités individuelles, collectives ou en ateliers, ils construisent leurs savoirs, savoir-faire et compétences

Travail à domicile

- Le travail à domicile ne fait pas l'objet d'une évaluation sommative. Il peut comprendre de la recherche, des exercices d'entraînement, de la lecture, de l'orthographe ou des leçons.
- Les travaux peuvent être planifiés plusieurs jours à l'avance. Aucun travail écrit ne sera demandé le mercredi pour le lendemain de même le vendredi pour le lundi. Les contrôles et dictées seront à corriger pour le lundi.
- Aucun travail n'est demandé à l'école maternelle.

Cours

- Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs à l'horaire des cours. Les enfants arrivant en retard perturbent le bon fonctionnement de la classe et sont souvent très mal à l'aise.
- En primaire, le choix philosophique se fait au mois de juin et cette option restera la même durant toute l'année scolaire. Attention, si votre choix se porte sur un cours peu suivi, il peut arriver que votre enfant soit retiré du groupe classe pour suivre ce cours.
- Le cours de gymnastique est obligatoire et donné par un professeur diplômé. Un certificat médical est obligatoire pour la non-participation au cours. Les enfants seront munis à chaque cours d'un tee-shirt blanc, un short ou caleçon de couleur sombre et d'une

paire de sandales blanches. N'oubliez pas de marquer le tout au nom de votre enfant.

- À partir de cette année scolaire, les élèves de P5 auront une période d'éducation physique et à la santé (EPS) en plus. Ce cours alternera de la pratique et de la théorie.

- Le cours de natation est **obligatoire toute l'année** de la 3^{ème} maternelle à la 3^{ème} primaire. Nos élèves de M3 et P1 se rendent à la piscine de « Sport Village » toutes les semaines. Les P2 et P3, une semaine sur deux. Les frais d'accès à la piscine sont à votre charge (+- 132 €/an pour les M3 et P1 et +- 68€ pour les P2 et P3).

L'administration communale intervient, dans une partie des entrées, dans le transport, le paiement des moniteurs.

Les enfants seront munis d'un maillot (pas de short) et d'un bonnet obligatoire. Afin d'éviter une épidémie de verrues, nous vous conseillons de munir vos enfants de chaussons en silicone. Un certificat médical est obligatoire pour la non-participation au cours.

Le forfait piscine ne sera pas remboursé.

- La titulaire sera accompagnée du professeur de néerlandais lors de la période d'éveil aux langues (M1 jusqu'à la P2). Ils travailleront en co-enseignement en mettant l'accent sur le néerlandais.

- Un atelier musical est donné le mardi ou mercredi de la classe d'accueil à la M2 par les Jeunesses Musicales. Le montant de cette activité est fixé à 35€/enfant (paiement via APSchool), la différence est prise en charge par l'Association des Parents.

Evaluations de fin d'année

Des examens d'école sont prévus pour les élèves de 6^{ème} primaire dans le courant du mois de mai.

Les dates de passation du CEB pour nos élèves de P6 sont fixées le 22, 23, 25 et 26 juin. Les résultats seront connus le 29 juin en fin de journée.

Nos élèves de P2, P4 et P5 seront en examens la semaine du 23 juin. Les bulletins seront remis à tous le mercredi 1^{er} juillet.

Bulletins

Les élèves du primaire ont 3 bulletins sur l'année scolaire.

Une réunion de parents individuelle sera organisée dans le courant du mois de décembre et début juillet. Néanmoins, d'autres réunions peuvent être programmées selon les nécessités pédagogiques et/ou comportementales. Aucun duplicata ne sera réalisé.

Remise des bulletins :

- Le 5 décembre
- Le 10 avril
- Fin Juin
- Bulletin reprenant les points des examens pour le P2,P4 et P5

Les manuels scolaires

- Plusieurs manuels scolaires ou livres seront prêtés en cours d'année aux élèves. Ceux-ci doivent en prendre le plus grand soin. En cas de perte ou de dégradation, les parents seront priés de se procurer le livre à leurs frais.

Journées pédagogiques (formations des enseignants)

Les enseignants seront en formations les 6 et 7 novembre.

Récréa'Lasne gérera l'accueil des élèves pour les parents qui travaillent lors des journées de formation des enseignants. La journée sera comptabilisée à 10€ (voir ROI Récréa'Lasne).

Communication

- En maternelle :

Les élèves ont dans leur cartable un cahier ou une farde de communication utilisés uniquement pour les documents nécessitant un retour écrit. Les enseignantes communiquent aussi via la plateforme 'Klassly » (informations diverses, photos, ...). **Les enseignants ont droit à la déconnexion, ils ne répondront pas aux heures tardives.**

- En primaire :

Les élèves tiennent un journal de classe dans lequel seront notés les leçons, devoirs, recherches et notes de l'enseignant. Celui-ci sera signé tous les jours.

Comme à l'école maternelle, ils ont une farde de communication et l'utilisation d'une plateforme est aussi prévue.

Classes découvertes

- Classes à la ferme du Monceau à Vaux sur Sûre pour les élèves de 2^{ème} primaire du 22 au 26 septembre 2025 (+-150€/séjour).
 - Classes vertes au domaine de Massemble pour les élèves de 4^{ème} primaire du 29 septembre au 3 octobre 2025 (+- 250€/séjour).
 - Classes de neige aux Contamines Montjoie en France pour les élèves de 6^{ème} primaires auront lieu du 8 au 16 mars 2026 (+-660€/séjour).
- Les classes découvertes font partie de notre projet pédagogique. Elles sont payables en plusieurs tranches sur le compte APSchool.

Activités sportives et culturelles

Les activités sportives et culturelles sont inscrites dans notre projet d'établissement et sont donc obligatoires. Votre participation financière à ces activités sera plafonnée à 56,32 (montant déterminé par la FWB par an et par enfant ; décret gratuité).

Réunions

Chaque titulaire organise une réunion collective en début d'année.
Une réunion individuelle est organisée deux fois/an.

Fêtes

Les fêtes sont des moments privilégiés de rencontres et de découvertes.
Les enfants et l'équipe éducative seront très heureux de vous accueillir lors :

- du marché de Noël : le vendredi 12 décembre 2025
- des portes ouvertes : date à déterminer
- de la fancy-fair : les 29 et 30 mai 2026

L'Association des parents organise aussi d'autres rencontres :

- un petit déjeuner pour les parents et enfants de l'école maternelle : le vendredi 12 septembre
- un blind test : le vendredi 10 octobre
- une marche parrainée : le vendredi 17 octobre

Congés

Les rythmes scolaires seront d'application. Les élèves rentreront à l'école le 25 août et la quitteront le 4 juillet. Nous espérons que chaque famille sera respectueuse de ces changements.

Obligatoire 2024-2025	
Rentrée scolaire	lundi 26 août 2024
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025

Nous rappelons qu'en dehors des congés scolaires, les enfants ne peuvent s'absenter pour partir en vacances et qu'il n'est pas acceptable que ceux-ci soient augmentés d'un jour ou deux avant et/ou après la période déterminée. Après 9 demi-jours d'absences injustifiées, la direction avertira le service du contrôle de l'obligation scolaire.

Absences

Depuis septembre 2020, l'école est obligatoire dès 5 ans. Les enfants fréquentant la 3^{ème} maternelle sont donc soumis aux mêmes conditions que ceux fréquentant l'école primaire.

Toute absence pour un enfant en âge de scolarité doit être justifiée par : - soit un certificat médical ;

- soit par un motif d'absence à remplir par la personne responsable.

En cas d'absence, il est vivement conseillé de passer prendre le travail de votre enfant s'il fréquente l'école primaire.

Dès que l'enfant compte 9 demi-journées d'absence injustifiée, la direction avertira le service du contrôle de l'obligation scolaire.

Groupes classes

En fin de M2, P2 et P4, la composition des groupes classes pourra être revue.

La nouvelle répartition des élèves est uniquement dévolue aux titulaires des classes concernées.

Association des Parents (AP)

Les parents ont leur place dans l'école via l'Association des Parents.

L'AP aide à la réalisation de projets, organise des moments d'échanges et de rencontres entre les parents et l'équipe éducative. Vous pouvez la contacter à l'adresse suivante :

apecoleohain@gmail.com

Page Facebook : ap école communale d'Ohain

Repas chauds

- Des repas chauds au label bio (traiteur Hesse de Rixensart) sont servis et payable par mois. Le prix est fixé à 3,70€ le repas pour les élèves de maternelle et 3,90€ le repas pour les élèves de primaire.

Nous ne rembourserons plus les repas.

- Les repas devront être pris pour tout le mois et sont payés via l'application APSchool pour le 20 du mois précédent. Ceci faisant exclusivement office de réservation.

- **Les enfants n'auront plus accès aux repas chauds après 2 mois de non-paiement.**

Paiements

- Les paiements se font via l'application APSchool. **Chaque enfant a un compte personnel que vous alimenterez.** Vous recevrez un avis annonçant un événement. Les événements obligatoires (visites, classes de dépaysement, piscine ...) ne peuvent pas être refusés. **Les événements facultatifs (repas) doivent être refusés si vous n'avez pas besoin de ces services.** Si vous ne les refusez pas, vous recevrez automatiquement un rappel de paiement.

Les montants non-payés en fin de trimestre seront transférés au service finances de l'administration communale.

- Le paiement de l'accueil extrascolaire se fait directement à Récréa'Lasne (voir document Récréa'Lasne).